

# PÉRÉNIM REGROUPEMENT DE CRÉDITS

FICHE TECHNICO-COMMERCIALE

**Une assurance pour le regroupement de prêts  
par paliers, amortissables, in fine**  
L'engagement maximum est de 1 000 000 €.

## ⇒ L'ASSURANCE DE PRÊT PÉRÉNIM REGROUPEMENT DE CRÉDITS

Contrat co-conçu par AFI ESCA et AFI ESCA PATRIMOINE

### Clientèle cible :

Ce contrat est destiné aux emprunteurs souhaitant :

- une alternative au contrat de groupe proposé par leur Établissement de crédit, au moment de l'octroi du prêt ;
- une couverture pour leur prêt même si l'Établissement de crédit n'exige aucune assurance ;
- une couverture plus complète (quotité supérieure, garanties plus étendues) que celle proposée par leur Établissement de crédit.

Ce contrat est réservé aux emprunteurs résidant en France ou dans les DROM (y-compris Andorre et Monaco)

### Restrictions :

Ce contrat n'est pas adapté :

- aux emprunteurs ne résidant ni en France ni dans les DROM,
- à la couverture d'opérations de prévoyance sans lien avec un prêt,
- aux prêts accordés par un Établissement de crédit non situé en France métropolitaine ou dans les DROM.

**Stratégie de distribution :** intermédiaires d'assurance immatriculés à l'ORIAS

- courtiers en assurance
- courtiers en crédit
- mandataires d'assurance

## ⇒ ÉVENTAIL DES GARANTIES

4 combinaisons possibles à la souscription :

- a) Décès P.T.I.A.      b) Décès P.T.I.A. + I.P.T.      c) Décès P.T.I.A. + I.P.T. + I.T.T.      d) Décès P.T.I.A. + I.P.T. + I.T.T. + I.P.P.

Limites d'âge

	À la souscription	Fin de garantie
<b>Décès</b>	Moins de 85 ans	90 <sup>ème</sup> anniversaire de l'Assuré
<b>P.T.I.A.</b> (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie)	Moins de 70 ans	70 <sup>ème</sup> anniversaire de l'Assuré
<b>I.P.T.</b> (Invalidité Permanente Totale)	Moins de 65 ans	65 <sup>ème</sup> anniversaire de l'Assuré
<b>I.T.T.</b> (Incapacité Temporaire Totale de travail)	Moins de 65 ans	65 <sup>ème</sup> anniversaire de l'Assuré
<b>I.P.P.</b> (Invalidité Permanente Partielle)	Moins de 65 ans	65 <sup>ème</sup> anniversaire de l'Assuré

## ⇒ PRESTATIONS CORRESPONDANT AUX GARANTIES PROPOSÉES :

Garanties principale et complémentaires	Prise en charge
<b>Décès – P.T.I.A.</b>	<b>Le capital décès garanti dépend de la nature de l'opération de financement :</b> Crédits à court, moyen et long terme et in fine : montant du solde restant dû*
<b>I.P.T.</b>	Crédits à court, moyen et long terme et in fine : montant du solde restant dû*
<b>I.T.T.</b>	- Paiement des échéances de prêt* et pas uniquement de la perte de revenus avérée, pendant toute la durée de l'incapacité. - Franchise au choix : 30 jours (réservée aux Travailleurs Non-Salariés), 90 ou 180 jours. - Mi-temps thérapeutique : prise en charge des mensualités de 50%* sur une durée maximum de 12 mois
<b>I.P.P.</b>	Les mensualités du prêt sont prises en charge par l'Assureur à hauteur de 50%*

## ⇒ OPTION « PLUS » :

Combinaisons concernées	b), c) ou d)
Définition	Rachat des exclusions des affections ostéo-articulaires et périarticulaires de la colonne vertébrale, et des affections psychiatriques détaillées respectivement aux articles 12.2 et 12.3 de la Note d'information.
Condition	Le regroupement de crédits objet de la couverture doit être soumis aux dispositions du Code de la consommation relatives au crédit immobilier (part immobilière $\geq$ à 60 %).

## ⇒ GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE PROPOSÉE PAR AFI ESCA IARD : PERTE D'EMPLOI

- Pour les salariés : Licenciement de l'Assuré salarié lui donnant droit au versement des allocations versées au titre du régime d'assurance chômage ou d'une convention gérée par Pôle Emploi ou tout autre organisme assimilé,
- Pour les non-salariés : Perte involontaire de son activité professionnelle par l'Assuré dirigeant d'entreprise en nom propre ou dirigeant mandataire social, ouvrant droit aux prestations versées au titre d'un régime privé d'assurance chômage.

Conditions :

- Cumul de capitaux assurés inférieur ou égal à 150 000 euros
- Âge de souscription : moins de 50 ans
- Fin de garantie : 65<sup>ème</sup> anniversaire

## ⇒ LE CHOIX ENTRE PRIMES VARIABLES ET PRIMES CONSTANTES

### - Primes constantes

La prime constante correspond à un taux appliqué au capital initial ; ce taux dépend de l'âge de l'Assuré à la souscription, de la durée et du type du prêt. Cette formule est proposée aux crédits amortissables (avec éventuellement un différé d'amortissement avec remboursement des intérêts maximum de 24 mois), aux crédits in fine et aux prêts par paliers.

### - Primes variables

La prime varie à chaque date anniversaire de la souscription en fonction de l'âge de l'Assuré et du capital restant dû du prêt. Cette formule est adaptée aux crédits amortissables ou non, avec ou sans différé d'amortissement.

## ⇒ LA COUVERTURE DE RISQUES SPÉCIFIQUES



Risques aggravés de santé



Risques professionnels



Risques sportifs



Risques de séjour

## ⇒ DES FORMALITÉS MÉDICALES SIMPLIFIÉES

Un simple questionnaire médical en 5 questions pour **tous les profils\*\***.

Pas d'autre formalité médicale jusqu'à 1 000 000 € pour les moins de 46 ans.

\*\*En fonction des réponses apportées, un complément peut être demandé.

Pour les contrats à 60 % ou plus de part immobilière, le contrat est modulable jusqu'à 5 ans sans avoir à repasser les formalités médicales.

## ⇒ UNE TARIFICATION TRÈS COMPÉTITIVE

- L'un des meilleurs tarifs du marché
- Aucune exclusion sportive post-souscription
- Une compagnie qui s'engage: quelle que soit l'évolution de l'état de santé de l'Assuré (suite maladie ou accident) entre la signature du questionnaire médical et la prise d'effet du contrat, la décision communiquée reste inchangée.
- Une réduction pour :
  - les fumeurs occasionnels (fumant moins de 5 cigarettes par semaine ou, pour la cigarette électronique, vapotant moins de 30 mg de nicotine par mois (ex : un flacon de 10 ml dosé à 3 mg/ml))
  - les salariés cadres ou non cadres, chefs d'entreprise, micro-entrepreneurs, travailleurs non-salariés ou professions libérales, toujours en activité ou retraités(ées) n'exerçant pas d'activité manuelle
- Tarification en prime unique (PU) possible selon certains cas.
- Pas de frais de fractionnement des primes (choix de la périodicité : annuelle, semestrielle, trimestrielle, mensuelle)
- L'âge de tarification se calcule par différence de millésime.

## ➔ FRAIS DE DOSSIER

Selon la complexité du dossier vous pouvez moduler le montant des frais de dossier par affaire jusqu'à 1 230 € (dont 30 € seront automatiquement prélevés par AFI ESCA, jusqu'à 1 200 € pourront vous être rétrocédés de façon immédiate).

## ➔ RISQUES ET POINTS D'ATTENTION PARTICULIERS :

Attention à la corrélation entre la situation personnelle du client et les exclusions de risque qui peuvent le concerner (article 12 de la Note d'information).

Il est conseillé de ne pas proposer à un Assuré une garantie dont la durée de la couverture serait inférieure à un an.

Les garanties I.T.T. et I.P.P. ne peuvent être souscrites que si l'Assuré exerce une activité professionnelle rémunérée à la souscription (ou se trouve dans une des situations suivantes : conjoint collaborateur, congé formation, congé parental... (cf. Note d'information).

Attention à la corrélation entre la situation du client et les conditions de souscription de l'option « Plus » (cf. Note d'information).

Toute modification / tout remboursement anticipé du prêt doit être signalé à la compagnie dans un délai de 5 ans pour que le client soit remboursé de l'intégralité des primes prélevées à tort.

La fausse déclaration expose l'Assuré à l'annulation du contrat et au prononcé de l'exigibilité immédiate du crédit par la banque.

Consultez votre interlocuteur habituel ou la compagnie en cas de doute sur l'adéquation du produit à l'opération et à la situation de votre client.

### UNE SOUSCRIPTION SIMPLE, RAPIDE ET EFFICACE

- Votre Extranet vous présente une tarification en quelques clics
- Faites profiter vos clients de la souscription électronique en assurance emprunteur :
  - Une interface vous permettant à la fois de saisir les coordonnées de l'emprunteur et les caractéristiques du prêt et d'initier la souscription électronique
  - Un espace sécurisé et confidentiel
  - Un questionnaire médical en 5 questions seulement
  - Plus de 680 pathologies traitées dans l'outil
  - La signature électronique des documents précontractuels et contractuels
  - Une souscription en 9 minutes seulement
  - L'émission immédiate dans 87% des cas
  - L'accompagnement de vos clients en étude compagnie avec complément
  - Le suivi de toutes les étapes de votre client
  - La traçabilité de la remise des documents précontractuels